

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Personnel & recommandé
Mme Doris Leuthard
Présidente de la Confédération
Kocherstrasse 6
3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 17 décembre 2017

http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_DL.pdf

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DE CELLE DE NOS INSTITUTIONS

Madame la Présidente de la Confédération,

Voici une nouvelle plainte¹ pénale : « A QUI DE DROIT »

Je vous demande expressément de lire les pages 2 à 4 de cette plainte ci-jointe. J'y ai reproduit le contenu de la demande d'enquête parlementaire établissant par témoignage les relations cachées qui rendent le code de procédure inapplicable. Me Philippe BAUER savait que le code de procédure était inapplicable. Il a alors abusé de ces relations cachées pour montrer que les membres de confrérie d'avocats sont au-dessus des lois.

Si vous considérez que tout Suisse a droit à ne pas être traité de manière arbitraire par l'Etat, comme cela est inscrit dans la Constitution fédérale, il vous faut agir, c'est vous qui détenez le pouvoir.

Action suggérée

« Organiser une confrontation avec Me Philippe BAUER et Me Claude ROUILLER, qui devraient avoir le courage de défendre leurs actes publiquement devant tous les citoyens »

Je vous laisse apprécier que toutes les Conseillères nationales, qui ne permettent plus qu'un Yannick BUTTET les harcèle, permettraient encore moins qu'un Me Philippe BAUER, avec ses relations cachées, viole leurs droits fondamentaux en abusant de son pouvoir de professionnel de la loi en le justifiant avec le pouvoir de sa confrérie.

En vous remerciant de veiller au respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_DL.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/171217DE_AF.pdf